



Liste du matériel scolaire individuel pour les CE1 pour la rentrée 2018/2019

Pour éviter aux familles des achats inutiles, voici la liste des fournitures scolaires individuelles que votre enfant utilisera pour la prochaine année.

Pour tous: un cartable assez grand et rigide (pas de sac "fourre-tout", dans l'intérêt du dos des élèves, des livres prêtés par l'école et des fichiers). Ces livres et fichiers devront être couverts par les familles.

Matériel nécessaire aux élèves de CE1

- Une première trousse contenant :
 - 4 stylos à bille (noir, bleu, rouge, vert)
 - 1 crayon noir
 - 1 feutre pour ardoise
 - 1 gomme
 - 1 taille-crayon avec réservoir
 - 1 bâton de colle
 - 1 paire de ciseaux à bouts ronds
 - 1 double décimètre plat
- Une seconde trousse contenant :
 - 12 crayons de couleur
 - 12 feutres
- 1 cahier de textes (pas d'agenda)
- 1 cahier de brouillons 96 pages
- 1 lutin 60 vues
- 1 ardoise effaçable à sec et feutres adaptés
- Protège cahiers A4 transparents, 21x29.7
- 1 protège-cahier 17x22 (bleu)
- 2 pochettes 3 rabats 24x32
- 2 ou 3 boîtes de mouchoirs

Conseil : nous vous recommandons de faire un petit stock des objets qui seront à renouveler régulièrement : stylos à bille (3 ou 4), crayons noirs (une bonne douzaine...), feutres effaçables (5 ou 6), gommes (2 ou 3) bâtons de colle (une bonne douzaine aussi), cahiers de brouillon (2 ou 3 pour l'année). Ce petit stock sera à conserver chez vous.

La première trousse sera en permanence dans le cartable de votre enfant.

La seconde trousse restera à l'école toute la semaine et sera amenée à la maison en fin de semaine.

Nous vous remercions par avance de vérifier le contenu des trousse de votre enfant chaque week-end.

Quelques fournitures supplémentaires pourront être demandées aux élèves à la rentrée

Il est vivement conseillé de marquer tout ce qui peut l'être.

Cette recommandation est également valable pour les vêtements et le cartable.

IMPORTANT: Il est rappelé que l'Assurance Responsabilité Civile individuelle - Accidents Corporels est obligatoire pour les activités dépassant les horaires habituels de la classe.

Il est recommandé aux familles de renouveler rapidement l'assurance des enfants si ce n'est déjà fait.

Nous vous conseillons de faire passer une visite médicale pour la piscine (cette visite médicale n'est pas obligatoire).

Les enseignants de l'école